

Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 26 mai 2000

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

La présente est pour vous informer que je rendrai publique l'étude d'impact sur le projet des travaux de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine par Dessau-Soprin inc., le 13 juin 2000, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



PAUL BÉGIN

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413

Le ministre de l'Environnement,
ministre du Revenu et ministre responsable
de la région de la Capitale Nationale

Québec, le 26 mai 2000

Monsieur Réjean Parent
Directeur général
Ville de Sainte-Catherine
5465, boulevard Marie-Victorin
Sainte-Catherine (Québec) J0L 1E0

Monsieur,

Je vous informe, par la présente, que je rendrai publique votre étude d'impact sur le projet des travaux de protection contre les inondations et l'érosion des rivières Saint-Régis et Saint-Pierre sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine par Dessau-Soprin inc., le 13 juin 2000, conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En conséquence, je demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement. Le dossier sera déposé dans les locaux du BAPE à Québec et à Montréal et dans différents centres de consultation déterminés par le BAPE.

À titre d'initiateur de projet, je vous demande de bien vouloir donner suite aux obligations qui vous incombent concernant l'information publique. Les responsabilités et obligations sont précisées à la section IV du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts.

Je vous souligne de plus que vous devez transmettre une copie du résumé visé à l'article 4 du Règlement à toute municipalité locale dans les limites de laquelle vous avez l'intention d'exécuter votre projet.

...2

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.gouv.qc.ca

Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine Ouest,
26^e étage, Tour Nord
Montréal (Québec) H5B 1A4

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413



Pendant la période d'information de 45 jours, toute personne, groupe ou municipalité peut m'adresser une demande relative à la tenue d'audiences publiques.

Si des précisions ou des explications sur le déroulement de cette période d'information vous étaient utiles, vous pourriez vous adresser au Bureau d'audiences publiques au numéro (418) 643-7447.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



PAUL BÉGIN

